Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac Pro CGEM Comm, veuillez visiter :
bacprocgemcommerce.fr/annales-sujets-et-corriges

Bac Pro CGEM Comm

Gestion d’une entreprise maritime

Session 2026 • Code sujet : **26-BCP-CGEM-E501** • Durée : **1 h 30** • Coefficient : **1**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyse juridique d’un litige contractuel de transport express (3 questions) **Page 3**

2. Diagnostic stratégique et préconisations managériales (3 questions) **Page 6**

3. Analyse de rentabilité et évaluation d’une offre de transport (3 questions) **Page 8**

4. Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprocgemcommerce.fr/assets/annales/bac-pro-cgem-commerce/Gestion d’une entreprise maritime/2026/Bac Pro CGEM Comm - Gestion d’une entreprise maritime - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse juridique d’un litige contractuel de transport express

Armor Fret Maritime a livré des produits surgelés après l’échéance prévue dans son contrat avec Océa Surgelés, qui réclame 28 000 euros au titre des pertes alléguées. Il faut analyser la clause limitative d’indemnisation à la lumière du Code civil et de la décision Chronopost, en structurant le raisonnement sur le document réponse DR 1.

Qualification juridique et problème de droit

Question 1.1. Qualifiez juridiquement les faits utiles et formulez le problème de droit auquel le juge devrait répondre.

Armor Fret Maritime, transporteur, s’est engagée envers Océa Surgelés, chargeur, à livrer des produits surgelés au plus tard le 14 mai à 8 h. La livraison a eu lieu le 15 mai à 16 h, après une avarie et un changement de route. Le contrat plafonne l’indemnisation à 4 800 euros ; le chargeur réclame 28 000 euros de pertes alléguées. Le juge doit déterminer si cette clause peut limiter la réparation du retard sans priver de sa substance l’obligation essentielle de livraison rapide.

DR 1 complété : faits et problème de droit

Grille d’analyse de la situation contractuelle

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	Transport express : livraison tardive ; plafond de 4 800 €, pertes réclamées
Problème de droit	Le plafond prive-t-il de substance l’obligation de livraison rapide ?
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l’espèce et éléments restant à établir	.....

Répondez de façon concise et justifiez votre analyse par les documents DT 1 et DT 2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le litige porte sur le retard de livraison et l’application d’un plafond d’indemnisation à l’obligation de livraison rapide.

Règles de droit applicables

Question 1.2. Présentez les règles de droit applicables à partir des articles du Code civil reproduits dans DT 1. Expliquez également l’apport de la décision de la Cour de cassation présentée dans DT 2.

L’article 1103 du Code civil rend obligatoires les contrats légalement formés. Selon l’article 1217, une inexécution permet notamment de demander réparation. L’article 1170 répute non écrite toute clause qui prive de sa substance l’obligation essentielle du débiteur. Dans l’arrêt Chronopost du 22 octobre 1996, la Cour de cassation a refusé l’application d’une clause limitative qui contredisait l’engagement essentiel de livraison rapide. Aujourd’hui, l’article 1170 exprime cette règle ; son application dépend des stipulations contractuelles et des circonstances concrètes.

DR 1 complété : règle de droit applicable

Grille d'analyse de la situation contractuelle

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	1103 : contrat obligatoire ; 1217 : réparation ; 1170 : clause réputée non écrite si l'obligation essentielle est vidée de sa substance.
Solution motivée de l'espèce et éléments restant à établir	

Répondez de façon concise et justifiez votre analyse par les documents DT 1 et DT 2.

✓ **RÉPONSE À RETENIR**

Le plafond contractuel est applicable sauf s'il prive de sa substance l'obligation essentielle de livraison rapide.

Application et solution motivée

Question 1.3. Appliquez les règles aux faits. Déterminez si la clause limitative peut être écartée au seul motif que le retard a été important et que le chargeur réclame une indemnisation supérieure au prix du transport. Répondez de manière motivée et indiquez les éléments qui devraient être établis pour trancher définitivement le litige.

Le retard important et la demande de 28 000 euros, supérieure au plafond de 4 800 euros, ne suffisent pas à écarter automatiquement la clause. Le chargeur avait toutefois signalé l'importance de l'échéance : le juge devra apprécier si le plafond contredit concrètement l'engagement essentiel de livraison rapide. Pour trancher, il faudra établir la réalité et le montant des pertes, leur lien avec le retard, ainsi que les circonstances de l'avarie et du changement de route. Une éventuelle faute lourde devra également être examinée si elle est invoquée.

DR 1 complété : solution et éléments à établir

Grille d'analyse de la situation contractuelle

Étape du raisonnement	Réponse du candidat
Qualification juridique des faits	.....
Problème de droit	.....
Règle de droit applicable	.....
Solution motivée de l'espèce et éléments restant à établir	Pas d'écartement automatique. Établir l'effet du plafond, les pertes, leur lien avec le retard et les circonstances de l'avarie.

Répondez de façon concise et justifiez votre analyse par les documents DT 1 et DT 2.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Pas d’écartement automatique : le juge apprécie l’effet du plafond sur l’obligation essentielle et vérifie le préjudice et les circonstances.

2. Diagnostic stratégique et préconisations managériales

Armor Fret Maritime envisage de développer le transport sous température dirigée et de moderniser progressivement sa flotte, alors que les coûts du carburant augmentent et que la concurrence se renforce. Les ressources de l'entreprise, les attentes des clients, les évolutions portuaires et les aides annoncées servent à réaliser un diagnostic stratégique et à proposer des actions.

Diagnostic interne et externe

Question 2.1. À partir du contexte et du tableau, relevez deux forces et deux faiblesses internes, puis deux opportunités et deux menaces externes pour Armor Fret Maritime. Justifiez chaque élément par une donnée ou une information du sujet.

Forces internes : trois navires et 42 salariés constituent des moyens d'exploitation. Le taux d'occupation a progressé de 76 % en 2024 à 82 % en 2025. Le positionnement sur les rotations régulières, le froid et les relations avec des chargeurs régionaux est également établi.

Faiblesses internes : la flotte de trois navires peut limiter les moyens disponibles pour développer simultanément l'activité et moderniser les équipements. Le portefeuille de 18 clients réguliers expose l'entreprise à une dépendance commerciale possible, sans que sa concentration soit précisée.

Opportunités externes : l'intérêt croissant pour la traçabilité et la réduction de l'empreinte environnementale. L'aide publique annoncée et l'électricité à quai prévue à Lorient en 2027 peuvent accompagner la modernisation.

Menaces externes : deux concurrents assurent désormais des rotations sur certains ports desservis. Le carburant a augmenté de 12 % en un an.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Forces : ressources et occupation en hausse. Faiblesses : moyens de flotte limités et risque de dépendance à 18 clients. Opportunités : attentes clients, aide et électricité à quai. Menaces : concurrents et carburant plus cher.

Analyse PESTEL

Question 2.2. Réalisez une analyse PESTEL en identifiant quatre facteurs externes pertinents, relevant d'au moins trois dimensions différentes. Pour chacun, indiquez s'il constitue principalement une opportunité ou une menace pour l'entreprise et justifiez votre réponse.

Quatre facteurs externes relevant de quatre dimensions du PESTEL peuvent guider le diagnostic :

Dimension	Facteur et effet	Justification
Politique	Aide à la modernisation : opportunité conditionnelle	L'aide est annoncée, mais les règles d'éligibilité restent à définir.
Économique	Hausse du carburant : menace	Son prix a progressé de 12 % en un an, ce qui augmente les coûts.
Technologique	Alimentation électrique à quai : opportunité	Des équipements sont prévus à Lorient en 2027 et peuvent accompagner l'adaptation de la flotte.
Environnemental	Attentes de réduction de l'empreinte : opportunité	Les clients manifestent un intérêt croissant pour des transports moins polluants.

Les aides et les équipements portuaires peuvent soutenir l'investissement, sous réserve de leur mise en œuvre et de la compatibilité des navires.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Opportunités : aide à la modernisation, alimentation électrique à quai et demande de transports moins polluants. Menace : hausse de 12 % du carburant.

Choix stratégiques et actions

Question 2.3. Analysez la cohérence du développement du transport sous température dirigée et de la modernisation de la flotte avec le diagnostic. Proposez deux actions managériales ou stratégiques concrètes, en précisant pour chacune un bénéfice attendu et un point de vigilance.

Les choix sont cohérents avec le diagnostic : le transport sous température dirigée prolonge le positionnement de l'entreprise, tandis que la traçabilité répond aux attentes croissantes des clients. La modernisation peut préparer la flotte aux équipements électriques à quai et réduire son impact environnemental. Elle doit toutefois tenir compte de la hausse du carburant, de la concurrence et des conditions d'aide encore incertaines.

1. **Développer l'offre dirigée :** équiper et former les équipes à la traçabilité et au maintien du froid. Bénéfice : différenciation et fidélisation. Vigilance : fiabilité du froid et rentabilité des rotations.
2. **Planifier la modernisation par étapes :** étudier la compatibilité des navires et préparer les dossiers d'aide. Bénéfice : flotte mieux adaptée aux exigences environnementales. Vigilance : confirmer l'éligibilité et le financement avant tout engagement.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Développer le transport sous température dirigée et moderniser la flotte par étapes, après vérification de la rentabilité, de la compatibilité technique et des aides.

3. Analyse de rentabilité et évaluation d’une offre de transport

À partir des données annuelles de 2025, l’entreprise doit calculer sa marge sur coûts variables, son seuil de rentabilité et sa marge de sécurité. Elle étudie également une offre ponctuelle de cinq rotations, dont la contribution économique et la faisabilité doivent être évaluées.

Marge sur coûts variables

Question 3.1. À partir de DT 3, calculez pour 2025 la marge sur coûts variables et le taux de marge sur coûts variables d’Armor Fret Maritime. Présentez les calculs.

En 2025, Armor Fret Maritime réalise un chiffre d’affaires de 3 600 000 € et supporte 2 340 000 € de charges variables. La marge sur coûts variables est donc : 3 600 000 - 2 340 000 = 1 260 000 €. Son taux se calcule en rapportant cette marge au chiffre d’affaires : 1 260 000 / 3 600 000 × 100 = 35,0 %. Ainsi, 35 € sur 100 € de chiffre d’affaires contribuent à couvrir les charges fixes, puis à dégager un résultat.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Marge sur coûts variables : 1 260 000 €. Taux de marge sur coûts variables : 35,0 %.

Seuil de rentabilité et marge de sécurité

Question 3.2. Calculez le seuil de rentabilité 2025 en chiffre d’affaires, puis la marge de sécurité en valeur, définie comme le chiffre d’affaires réalisé moins le seuil de rentabilité. Interprétez brièvement le résultat.

Le seuil de rentabilité est le chiffre d’affaires qui permet de couvrir les charges fixes. Le taux de marge sur coûts variables de 2025 est de 35,0 %.

Indicateur	Calcul	Résultat
Seuil de rentabilité	1 100 000 / 0,35	3 142 857 €
Marge de sécurité	3 600 000 - 3 142 857,14	457 143 €

Le chiffre d’affaires dépasse le seuil de rentabilité de 457 143 €. À charges et taux inchangés, il peut donc diminuer de ce montant avant que l’entreprise n’atteigne son seuil.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Seuil de rentabilité : 3 142 857 €. Marge de sécurité : 457 143 €.

Évaluation de l’offre ponctuelle

Question 3.3. Évaluez l’intérêt économique de l’offre ponctuelle en calculant sa contribution après prise en compte des coûts variables et des coûts fixes supplémentaires. Vérifiez si la capacité disponible permet de réaliser les rotations et formulez une recommandation motivée à la direction.

La marge sur coûts variables de l’offre est de 240 000 - 162 000 = 78 000 €. Après déduction des coûts fixes supplémentaires, la contribution nette est de 30 000 €.

1. Les cinq rotations nécessitent 10 jours de navigation et d’escale.
2. Sur les 12 jours disponibles, il reste 2 jours après réalisation de l’offre.

L’offre est donc rentable selon les coûts indiqués et tient dans la capacité disponible. La direction peut la retenir, sous réserve de confirmer la disponibilité des navires et la compatibilité du calendrier avec les autres rotations.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Contribution nette : 30 000 €. Capacité suffisante : 10 jours utilisés sur 12, avec 2 jours disponibles. Offre à retenir.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve E501 du baccalauréat professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes, option commerce, se déroule en session 2026, sous le code 26-BCP-CGEM-E501, en 1 h 30 avec un coefficient 1. Le cas Armor Fret Maritime porte sur un litige contractuel, un diagnostic stratégique et la rentabilité d'une offre, mobilisant des compétences juridiques, managériales et de gestion.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'article 1103 du Code civil pose la force obligatoire des contrats légalement formés.
- Selon l'article 1170 du Code civil, une clause qui prive de sa substance une obligation essentielle est réputée non écrite.
- Marge sur coûts variables = chiffre d'affaires moins charges variables ; taux de marge = marge sur coûts variables divisée par chiffre d'affaires.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes divisées par le taux de marge sur coûts variables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Dans le raisonnement juridique, distinguer les faits établis des éléments restant à prouver, notamment le préjudice et l'existence d'une faute lourde.
- Ne pas écarter automatiquement la clause limitative en raison du seul retard : apprécier son effet sur l'obligation essentielle et les circonstances du contrat.
- Justifier chaque force, faiblesse, opportunité et menace par une donnée précise du sujet.
- Présenter les calculs et les unités, appliquer les arrondis demandés et comparer les jours requis aux jours disponibles.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la marge sur coûts variables et son taux pour 2025 ?

Soustrayez les charges variables du chiffre d'affaires : 3 600 000 - 2 340 000 = 1 260 000 euros. Divisez cette marge par le chiffre d'affaires : 1 260 000 / 3 600 000 = 35,0 %.

Q : Comment interpréter le seuil de rentabilité et la marge de sécurité ?

Le seuil est de 1 100 000 / 0,35 = 3 142 857 euros. La marge de sécurité vaut 3 600 000 - 3 142 857 = 457 143 euros : le chiffre d'affaires réalisé dépasse le seuil de ce montant.

Q : Comment évaluer rapidement l'offre de cinq rotations ?

La marge sur coûts variables de l'offre est de 240 000 - 162 000 = 78 000 euros. Après déduction des 48 000 euros de coûts fixes supplémentaires, la contribution est de 30 000 euros. Les dix jours requis tiennent dans les douze jours disponibles.

Q : Que faut-il montrer au jury dans l'analyse de la clause limitative ?

Construisez le syllogisme juridique et mobilisez les articles 1103, 1170 et 1217 ainsi que l'arrêt Chronopost. Motivez l'application aux faits, sans conclure que le retard suffit à lui seul, et signalez les éléments qui restent à établir.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprocgemcommerce.fr/assets/annales/bac-pro-cgem-commerce/Gestion d'une entreprise maritime/2026/Bac Pro CGEM Comm - Gestion d'une entreprise maritime - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro CGEM Comm : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.